



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DE L'ALLIER

**Direction
départementale des
territoires de l'Allier**

**DREAL Centre Val de Loire
5 Avenue de Buffon
45064 ORLEANS**

**A l'attention de M. Jérémy LAGOUTTE
Responsable Maintenance**

**Service police de l'eau de
l'Allier**

Dossier suivi par :
Sophie RUBANTEL

Mèl : sophie.rubantel@allier.gouv.fr

Tél. : 04 70 48 77 20

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Création d'une station limnimétrique sur Le Mourgon – Réseau Vigicrues sur la commune de SAINT-GERMAIN-DES-FOSES**

Accord sur dossier de déclaration

Réf. : **0100307983**

YZEURE, le 19/03/2026

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Création d'une station limnimétrique sur Le Mourgon – Réseau Vigicrues
sur la commune de SAINT-GERMAIN-DES-FOSES**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11/02/2026, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressés à la mairie de SAINT-GERMAIN-DES-FOSES pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture de l'Allier durant une période d'au moins six mois.


Vous voudrez bien prévenir le service police de l'eau de la DDT (ddt-se@allier.gouv.fr) de la date choisie pour les travaux.

La DDT sera informée de tous problèmes éventuels lors des travaux ainsi que des changements de nature d'intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Police de l'Eau,

Signé numériquement par PRUVOT
Francis
NO : C-FR_O=MINISTERE EN
CHARGE DE L'AGRICULTURE,
OU=0002.110670018,
SERIALNUMBER=CMESPER31987,
OID.0.9.2342.19200300.100.1.14=aa
ois.pruvot,
E=francis.pruvot@allier.gouv.fr,
CN=PRUVOT Francis
Raison : J'accepte les parties
spécifiées du document
Emplacement : emplacement de
votre signature ici
Date : 19-03-2028 15:49:10
Foxit Reader Version: 10.0.1



Francis PRUVOT

Copie pour information à :

- Préfecture de l'Allier
- Office Français de la Biodiversité

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

Dossier de déclaration loi sur l'eau simplifié pour des travaux en cours d'eau

Le dossier de déclaration simplifiée est utilisable uniquement dans le cadre d'interventions mineures sur les cours d'eau et après accord écrit du service police de l'eau (SPE) en ce sens.

Exemples d'interventions mineures pouvant être concernées :

- **Réparation d'un pont nécessitant la mise en place d'un batardeau**
- **Busage d'un cours d'eau de moins de 10 m**
- **Tranchée dans le lit du cours d'eau pour mise en place de canalisation**

IMPORTANT : pour que le dossier de déclaration loi sur l'eau soit complet et recevable, ce dernier doit :

- être déposé en **trois exemplaires**
- contenir toutes les informations (chaque partie doit être complétée) et les pièces demandées.

Bien que l'on soit dans le cadre d'une déclaration simplifiée, le service police de l'eau peut demander des informations complémentaires à ce dossier si cela s'avère nécessaire.

1 - DEMANDEUR

Nom et Prénom : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre Val de Loire

Date de naissance : Sans objet

Adresse : DREAL CVL – Service Central VIGICRUES - 5, Avenue de Buffon
45 064 ORLEANS - Représentée par son Directeur, M BRULE Hervé

Tél : 02 36 17 42 80 **Fax :** Sans objet

Courriel : hydromel.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Numéro SIRET : 11000201100044

Le numéro SIRET est maintenant obligatoire. Si vous n'en avez pas, il faut préciser votre date de naissance.

Chargé d'affaires :

M LAGOUTTE Jérémie
Responsable Maintenance
Unité de Digoïn / Molinet
49, Route de Digoïn
03 510 MOLINET

06 58 13 85 39

Jeremy.lagoutte@developpement-durable.gouv.fr

Qualité du demandeur

propriétaire locataire

autre (préciser) : Service de l'Etat – DREAL – CVL – Ministères Transitions Ecologiques, Aménagements du Territoire, Transports, Villes et Logements.

Un dossier de déclaration doit être présenté par le propriétaire. A défaut, l'autorisation écrite de ce dernier doit être jointe à la demande. L'autorisation de la commune est en cours d'instruction, elle sera produite ultérieurement.

Coordonnées du propriétaire (s'il est différent du demandeur) :

Nom et Prénom : **Commune de Saint Germain des Fossés**

Adresse : **Mairie - rue de Moulins, 03 260 - SAINT GERMAIN DES FOSSES**

Tél : **04 70 59 60 45**

2 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) : SAINT GERMAIN DES FOSSES Lieu(x)-dit(s) : Quai du Mourgon

Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) : Domaine Public Communal

Désignation de l'écoulement concerné (s'il porte un nom) : Cours d'eau Le Mourgon

Joindre obligatoirement :
 - une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
 - une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation de l'écoulement et des travaux envisagés, ainsi que les limites de propriété.

3.a) - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Date de début d'intervention : 01/06/2026

Durée des travaux : **3 mois (en discontinu) – Interventions ponctuelles selon les conditions hydrologiques.**

Objectif des travaux : **Création d'une station limnimétrique – réseau VIGICRUES – prévisions des crues, protection de la population – gestion des étiages**

Nature des travaux	Description sommaire
<input type="checkbox"/> Travaux sur pont ou busage existant	<input type="checkbox"/> Rejointoiment, réfection maçonnerie <input type="checkbox"/> Reprise du radier <input type="checkbox"/> Enlèvement des matériaux accumulés sur le radier <input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Couverture de moins de 10ml d'un cours d'eau	Longueur du passage couvert : Diamètre ou dimension de l'ouvrage : Dimensions de l'ouvrage existant : <input type="checkbox"/> Buse enterrée de 30cm pour assurer la continuité écologique du milieu (arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux travaux concernés par la rubrique 3120) <input type="checkbox"/> Mise en place d'un lit d'étiage (même arrêté) <input type="checkbox"/> Mise en place d'enrochements en amont et en aval de l'ouvrage sur une longueur cumulée de :
<input type="checkbox"/> Tranchée dans le lit d'un cours d'eau pour la mise en place d'une canalisation	Longueur et largeur de la tranchée : Profondeur de pose de la canalisation (entre le haut de la canalisation et le fond du lit du cours d'eau) : Diamètre de la canalisation enterrée :
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Création d'une station de mesure de hauteur avec contraction	Précisions : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une contraction • Pose d'une échelle limnimétrique avec capteurs en surplomb • Pose d'une échelle d'accès

Mode opératoire des travaux :

Description du mode opératoire : Voir le dossier en pièce jointe

Type d'engin(s) utilisé(s) : Travaux manuels, aucun engin motorisé dans le lit du cours d'eau (majeur ou mineur), les IPN utilisés pour la contraction seront descendus dans le lit, depuis la berge à l'aide d'un camion grue.

Chantier en eau :

engin travaillant depuis les berges engins dans le lit du cours d'eau autres :

Chantier mis hors d'eau :

batardeau et pompage batardeau et tuyaux par demi-radier autres :

Matériaux utilisés : Sacs de sables

Destination des déblais et remblais : Les quelques déblais de maçonnerie seront entièrement évacués en décharge agréée ou centre de retraitement des déchets de BTP (granulats)

**Le mode opératoire des travaux doit être précis et complet (détails des étapes, engins utilisés...). Un schéma de la phase travaux doit être contenu dans le dossier.
Des pièces complémentaires peuvent être jointes au dossier pour une meilleure compréhension.**

Schéma des aménagements et notamment de la phase travaux (avec les dimensions des ouvrages) :

Se référer à la notice technique jointe en annexe

Entreprise réalisant les travaux (si elle est connue) :

Adresse :

Tél : Fax :

Courriel :@.....

3.b) - Rubriques de la nomenclature concernées par les travaux

Les travaux envisagés sont soumis à déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques suivantes :

	Rubriques de la nomenclature (articles R214-1 du CE) A : Autorisation, D : Déclaration	Détails
<input checked="" type="checkbox"/>	3. 1. 2. 0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	Longueur de cours d'eau modifié : 9 cm (largeur des éléments de contraction, IPN)
<input type="checkbox"/>	3. 1. 3. 0. : Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).	Longueur concernée :
<input type="checkbox"/>	3. 1. 4. 0. : Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).	Longueur concernée :
<input type="checkbox"/>	3. 1. 5. 0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m2 de frayères (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	

<input type="checkbox"/>	<p>3.3.5.0. : Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif (D).</p> <p>Cette rubrique est exclusive de l'application des autres rubriques de la présente nomenclature. Ne sont pas soumis à cette rubrique les travaux n'atteignant pas les seuils des autres rubriques de la présente nomenclature.</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Autre(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

4.a) – INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU

CARACTÉRISTIQUE DU MILIEU AU DROIT DU PROJET

Désignation du cours d'eau concerné (s'il porte un nom) : Le Mourgon

Cours d'eau récepteurs : L'Allier

Ex : la Bouble se jette dans la Sioule puis dans l'Allier. Il faut aller jusqu'au niveau de l'Allier, du Cher ou de la Loire

Localisation de la source du cours d'eau : BILLEZOIS (03)

Linéaire entre la source et les travaux : 16.1 km

*Les informations précédées d'un astérisque « * » sont disponibles sur le site suivant :*

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=DECLARATION_LOI_SUR_EAU&service=DDT_03

* **Nom de la masse d'eau concernée par les travaux :** MOURGON A SAINT GERMAIN DES FOSSES

* **Code de la masse d'eau concernée par les travaux :** FR GR 0277

* **Etat ou potentiel écologique 2023 des eaux de surface :** Médiocre (Moyen en 2022)

* **Année objectif pour l'atteinte du bon état :** 2027 (selon SDAGE 2022-2027)

Largeur du lit mineur : A = 5.80 m

Hauteur des berges : B = 4.00 m

Longueur du cours d'eau concerné par les travaux : 0.50 m

Le tronçon connaît-il des assècs (assèchements) périodiques ? Non (mais peu de données)

Constitution des berges :

enherbées arbustives nues artificielles autre : Chenal entièrement bétonné sur cette section

Préciser les espèces présentes (graminées, vernes, saules, etc...) : Aucune

Nature du fond :

roches graviers sables vases autre : Chenal entièrement bétonné sur cette section

Présence de végétation dans le lit mineur ? oui non

Si oui, laquelle ?

.....

Milieu aquatique :

* **Catégorie piscicole du cours d'eau :** 1^{ère} (salmonidés dominants) 2^{ème} (cyprinidés dominants)

Espèces aquatiques : truites crapauds / grenouilles écrevisses invertébrés

autre(s) poisson(s) : Anguille d'Europe, Barbeau fluviatile, Chevaine, gardon, Goujon, Loche Franche, Lamproie de Planer, Pseudorasbora, Spirlin, Vairon (données récoltées suite à pêche complète) autre(s)

espèce(s) :

Présence de frayères

* Continuité écologique (classement au titre article L214-17 du code de l'environnement) : liste 1 liste 2

Selon le SAGE ALLIER AVAL, L'Allier est classé en liste 1, mais Le Mourgon n'est pas classé.

* Frayère Liste 2 écrevisses : oui non

Etat global du milieu : bon moyen perturbé (si oui, pourquoi :

Selon les données 2023 (Qualité des rivières Agence de l'Eau), l'état global est médiocre, notamment :

- Etat écologique : médiocre
- Température : bon
- Nutriments : médiocre
- Acidification : bon
- Bilan de l'oxygène : moyen

Usages connus en aval de la zone des travaux :

étang captage d'eau potable baignade moulin irrigation

abreuvement bétail pêche APPMA

autre(s) : Rejet station épuration

Les travaux sont dans :

* une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) :

* un site Natura 2000, si oui, le(s)quel(s) :

* une zone de captage d'eau potable

autre(s) :

Travaux situés en zone humide : oui non

INCIDENCE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Incidences possibles en phase travaux	OUI	NON	Non concerné
mise en assec du cours d'eau en phase travaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
départ de matières en suspensions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
pollution accidentelle liée aux engins utilisés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
destruction de zone de frayère	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
destruction de zone d'alimentation ou de croissance du poisson (élimination de la flore	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

aquatique)			
problème de franchissabilité pour la faune piscicole (dispositif de dérivation)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
déstabilisation des berges	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
obstacle au libre écoulement des crues	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre(s) incidence(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Incidences sur le milieu après travaux	OUI	NON	Non concerné
modification du régime des eaux (vitesse, hauteur d'eau)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
modification de la zone d'expansion des crues	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
assèchement de zone humide	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
modification du profil d'équilibre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
problème de franchissement pour la faune piscicole (création d'un seuil de plus de 15cm)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre(s) incidence(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Dans le cas d'une pose de buse, les calculs de dimensionnement ainsi que les limites du bassin versant considéré doivent impérativement être joints au dossier pour démontrer que l'ouvrage ne fera pas obstacle aux crues d'occurrence centennale.

4.b) – EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000

Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 doit être complété et joint au dossier. Il est disponible sur le site : <http://www.allier.pref.gouv.fr/espaces-naturels-biodiversite-r40.html>

Le formulaire doit impérativement être complété et joint au dossier pour que ce dernier soit complet (même si le projet est localisé en dehors d'un site Natura 2000). L'absence d'évaluation des incidences Natura 2000 est un motif de refus de la demande.

4.c) – COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE et SAGE

Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021	OUI	NON	Non concerné
Ne pas exhausser les ligne d'eau en crues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir la ligne d'eau à l'étiage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir en bon état les écosystèmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permettre à la dynamique fluviale de s'exprimer	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garantir la libre circulation des espèces biologiques et le transport des sédiments	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préserver et restaurer les zones humides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Maintenir le profil en long et en travers du cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Justifications :

La contraction va créer une hausse du niveau d'eau (notamment à l'étiage), mais la faible hauteur de contraction estompéra ce phénomène sur quelques mètres en amont.

Toutefois, selon les préconisations de l'OFB (notamment concernant la franchissabilité pour la faune piscicole), les dimensions de la contraction et du seuil pourront être adaptées.

Dans le cas où les travaux conduisent à une modification du profil en long ou en travers, il faut que le projet présente des impératifs de "sécurité, de salubrité publique ou d'intérêt général, ou des objectifs de maintien ou d'amélioration de la qualité des écosystème" (mesure 1A-3 du SDAGE Loire-Bretagne).

Le SDAGE est consultable sur le site suivant : http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021

* Le projet est situé dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

Allier aval Cher Amont Sioule Yèvre - Auront

Toutes les informations sur les SAGE sont consultables sur le site suivant : <http://gesteau.eaufrance.fr/>

Si les travaux sont situés dans le périmètre d'un SAGE, il faut démontrer :

■ La compatibilité avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE : Impact nul sur la dynamique fluviale et le milieu naturel, amélioration de la connaissance du milieu (débits / hauteur d'eau).

■ La compatibilité avec le règlement du SAGE : La compatibilité avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE : Impact nul sur la dynamique fluviale et le milieu naturel, amélioration de la connaissance du milieu (débits / hauteur d'eau).

4.d) – MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Etant donné les incidences décrites dans la partie 4.a), les mesures compensatoires ou correctives suivantes seront prises :

Mesures prises en phase chantier	OUI	NON	Non concerné
batardeau (mise en assec partiel)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mise en assec de la zone des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
barrage filtrant en aval des travaux (bottes de pailles par exemple) si nécessaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
pêche de sauvegarde	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dispositif technique assurant un débit minimum pour le passage des poissons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
engins travaillant depuis les berges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Travaux effectués hors période de reproduction de l'espèce repère : oui non (si non, justification) :

.....

Cours d'eau de 1^{ère} catégorie : interventions entre août et novembre

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie : interventions entre août et février

Précautions prises dans le cas où une crue surviendrait durant la phase travaux : Décalage des travaux et retrait du matériel

Mesures correctives:

En application de l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages ou activités relevant de la rubrique 3120 de la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'environnement (NOR DEVO0770062A), il est obligatoire de :

- **créer un lit d'étiage** (chenal préférentiel qui permet le maintien d'une lame d'eau en période de basses eaux) en cas de modification du profil en long ou en travers du lit du cours d'eau.

Technique utilisée :

- **caler la buse 30 cm en dessous du fond naturel du lit du cours d'eau** (pour la continuité écologique) dans le cas de la mise en place d'une buse

Autres mesures correctives :

enlèvement / atténuation d'un seuil existant (dans ce cas, préciser le seuil existant et la méthode utilisée pour le rendre franchissable) :

.....

autre(s) :

.....

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

■ Dossier fourni en trois exemplaires (dossier simplifié et pièces complémentaires).

■ Extrait de la carte IGN au 1/25000° sur laquelle sera indiqué précisément l'emplacement des travaux

■ Plan de situation (feuille de section cadastrale) avec désignation des parcelles (section et numéro), indication des limites de propriété, désignation des propriétaires voisins concernés par les travaux, tracé du cours d'eau le cas échéant

■ Coupe ou schéma des travaux précisant l'importance de ceux-ci, définissant les zones d'interventions, ou explicitant clairement le type et les caractéristiques des travaux

■ Photos si possible

Dans le cas de la pose d'une buse, calcul de son dimensionnement (prenant en compte l'enfoncement de 30cm)

■ Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 ainsi qu'une carte situant le projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche

Le pétitionnaire s'engage à ne réaliser les travaux décrits ci-dessus qu'après l'obtention du récépissé de déclaration précisant les prescriptions réglementaires éventuelles dont relève le présent dossier. Le service police de l'eau a 15 jours à compter de la réception du dossier pour se prononcer sur sa complétude sur la forme et 2 mois pour se prononcer sur la recevabilité sur le fond. Si le dossier n'est pas complet sur la forme et/ou recevable sur le fond, une demande de complément sera adressée au pétitionnaire dans ces délais respectifs. L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.

Fait à Molinet (03), le 30/01/2026

Nom et Prénom du demandeur : LAGOUTTE Jérémy
Signature du demandeur :



A retourner à : Direction Départementale des Territoires

Observations complémentaires :.....
.....
.....
.....



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Formulaire simplifié – Projets d'aménagement, travaux

Ce formulaire vise à aider le porteur de projet à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 dans le cadre du projet qu'il souhaite réaliser. **Les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 ne peuvent démarrer sans accord du service instructeur.**

LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Ainsi on peut distinguer :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitat faune Flore » ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive Oiseaux.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale instaurée par le décret n°2010-365 du 09 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 dont les projets sont décrits à l'article R414-19 du code de l'environnement
- la liste locale 1 dont les projets sont décrits dans les arrêtés préfectoraux 1755/2011 du 27 mai 2011 et 2341/11 du 02 août 2011.
- la liste locale 2 dont les projets sont décrits dans l'arrêté préfectoral n°1873/14 du 29 juillet 2014.

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

LE FORMULAIRE

Ce formulaire est spécifiquement adapté à l'évaluation de projets d'aménagement, la réalisation de travaux ou tout autre projet ne rentrant pas dans le cadre des manifestations sportives et festives. Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : **mon projet génère-t-il un impact significatif sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 ?**

- S'il n'y a pas d'impact significatif, il convient de compléter le présent formulaire, qui constitue une première analyse simplifiée.
- Dans le cas contraire, il convient de rédiger et fournir aux services instructeurs une évaluation des incidences complète, telle que mentionnée à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement.

Cette évaluation est réalisée sous l'entière responsabilité du porteur de projet. Il lui revient de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points. Le porteur de projet peut apporter tout complément s'il le juge nécessaire. L'utilisation du présent support pour évaluer les incidences du projet est non obligatoire.

Où trouver l'information ?

- Au près de la structure animatrice du site (cf. coordonnées ci-après)
- Sur le site internet de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>
(dispositif d'évaluation, documents d'objectifs des sites par départements, cartographie...)
- Sur le site internet Géoportail : <http://www.geoportail.fr>
(cartes thématiques / développement durable, énergie / espaces protégés)
- Sur le site de l'Institut National du Patrimoine national :
<https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER		
Désignation du site Natura 2000 :	Structure animatrice :	Coordonnées
Gîtes à Chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N) Allier	04 70 42 89 34 conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Gîtes de Hérisson		
Basse Sioule		
Vallée de l'Allier Nord		
Vallée de l'Allier Sud		
Val d'Allier Bourbonnais		
Val de Loire Bocager		
Vallée de la Loire de Iguerande à Decize		
Etangs de Sologne Bourbonnaise		
Sologne bourbonnaise		
Rivières de la Montagne Bourbonnaise		
Forêt de Tronçais		
Massif forestier des Prieurés		
Gorges du Haut Cher		
Bois Noirs	PNR Livradois Forez	04 73 95 57 57 info@parc-livradois-forez.org
Forêt des Colettes	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	04 26 73 67 94 Natura2000@auvergnerhonealpes.fr
Gorges de la Sioule		
Monts de la Madeleine		

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
Formulaire simplifié – Projets d'aménagement, travaux

DEMANDEUR :

Structure (le cas échéant) : DREAL Centre Val de Loire.....
Nom (du représentant) : BRULE Hervé - Directeur.....
Adresse : 5, Avenue de Buffon - 45064 ORLEANS.....
Téléphone : 02 36 17 42 80.....
Email : hydromel.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

PROJET :

Intitulé : Création d'une station limnimétrique - Réseau VIGICRUES.....
Localisation précise du projet (commune, lieu-dit, parcelle cadastrale...) : Cours d'eau Le Mourgon, Quai du Mourgon.....
Commune de SAINT GERMAIN DES FOSSES - Domaine public.....
Lat: 46.204997 - Long: 3.433020

1. Description du projet

1.1. Nature du projet

Décrire précisément votre projet : Création d'une contraction / seuil.....
avec station de mesure, échelle limnimétrique.....
et capteurs de niveau.....

1.2. Localisation par rapport aux sites Natura 2000

- Le projet est-il situé :
Dans un ou plusieurs sites Natura 2000 ? Oui Non

Le(s)quel(s)? N° Site : FR Nom du site :
N° Site : FR Nom du site :
N° Site : FR Nom du site :

- Si non, quel est le site le plus proche ?

Le(s)quel(s)? N° Site : FR Nom du site : Distance :
N° Site : FR Nom du site : Distance :
N° Site : FR Nom du site : Distance :

Joindre au présent formulaire :

- la **carte de l'Annexe 1**, en localisant le projet ;
- **une carte de localisation précise du projet** (carte IGN au 1/25 000^e) ou plan de situation.

1.3. Etendue du projet

Quelle est l'emprise au sol du projet, ou sa longueur ?¹⁰ m².....

1.4. Perennité, délais de réalisation :

Le projet est-il pérenne (ex. construction) ou temporaire (ex. travaux ponctuels d'entretien, deréfection, intervention...) : Station permanente.....

Quelles sont les durées et période du projet : Juin à août 2026 - en discontinu.....

1.5. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire, le cas échéant, les aménagements nécessaires au projet (voiries, réseaux, zone de stockage). Préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique et le nombre et type de véhicules/engins attendues :

Aucun aménagement, stationnement d'un camion benne sur la voirie.....
.....
.....

1.6. Entretien, fonctionnement, rejets :

Préciser si le projet génère des interventions, rejets ou déchets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimiques, **débroussaillage mécanique, curage, rejets d'eaux pluviales ou usées, pistes**), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...) : Non.....

.....
.....
.....

2. Usages actuels

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et de ses alentours :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pâturage/Fauche | <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage |
| <input type="checkbox"/> Grande Culture | <input type="checkbox"/> Chasse | <input checked="" type="checkbox"/> Zone urbaine |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Autres sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Infrastructure |
| <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Aucun usage | |

3. Habitats naturels

Un habitat naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques (relief, sol, climat...) et biologiques (animaux et végétaux présents) nécessaires à l'existence d'une espèce.

Détailler les incidences que peut engendrer votre projet (sur place et à proximité) sur les habitats naturels. Attention, ces incidences concernent l'ensemble des phases (installation, chantier, exploitation, entretien,...) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Rejet dans le milieu aquatique | <input type="checkbox"/> Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| <input type="checkbox"/> Piétinement | <input type="checkbox"/> Circulation de véhicules |
| <input type="checkbox"/> Remblaiement, creusement | <input type="checkbox"/> Autres incidences : |
| <input type="checkbox"/> Fréquentation par le public/ouvriers... | <input type="checkbox"/> Aucune incidence |

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurant dans les cartes des documents d'objectifs et/ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. *Où trouver l'information*, en page 1).

type d'habitat naturel D'intérêt communautaire (cochez si présent)		Superficie concernée par le projet	<i>Usage</i>	<i>Incidences potentielles</i>	<i>Remarques</i>
<i>Exemple</i>	<i>Pelouse</i>	<i>100 m²</i>	<i>terrassement</i>	<i>Destruction habitat</i>	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	<input type="checkbox"/> Prairie, pelouse, <input type="checkbox"/> lande <input type="checkbox"/> bocage <input type="checkbox"/> autre : _____				
Milieux forestiers	<input type="checkbox"/> forêt résineuse <input type="checkbox"/> forêt feuillue <input type="checkbox"/> autre : _____				
Milieux humides	<input type="checkbox"/> cours d'eau <input type="checkbox"/> étang / mare <input type="checkbox"/> tourbière <input type="checkbox"/> zone humide <input type="checkbox"/> autre : _____				
Milieux rocheux	<input type="checkbox"/> Falaise <input type="checkbox"/> affleurement rocheux <input type="checkbox"/> autre : _____				

Incidences les plus fréquentes :

Piétinement

Fréquentation par le public (déchets, etc)

Circulation de véhicules

Rejets dans l'air (poussières, fumées, etc)

Rejets dans le milieu aquatique (matières en suspension, turbidité)

Erosion des sentiers, dégradation des milieux

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs, ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000. (cf. *Où trouver l'information*, en page 1).

Préciser les espèces présentes sur la zone d'implantation du projet et à proximité :

.....Aucune espèce sur le tronçon concerné (chenal artificiel bétonné).....

.....

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Rejet dans le milieu aquatique | <input type="checkbox"/> Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| <input type="checkbox"/> Bruits et vibrations | <input type="checkbox"/> Circulation de véhicules |
| <input type="checkbox"/> Piétinement | <input type="checkbox"/> Autres incidences : |
| <input type="checkbox"/> Remblais, creusement | <input type="checkbox"/> Aucune incidence |

5. Mesures d'évitement mises en oeuvre

Quelles sont les mesures d'évitement ou de réduction qui seront mises en oeuvre dans le cadre de votre projet ?

Vous pouvez développer les différentes mesures en lien avec les différents habitats et espèces identifiées au 3 et au 4 à l'aide du tableau suivant ou librement.

Les animateurs des sites natura 2000 concernées (coordonnées page 2) peuvent vous accompagner dans la définition de mesures adaptées :

.....Il sera prévu des filtres biologiques pour éviter les éventuels.....
rejet de matières en suspension liés à la découpe en partie.....
du chenal béton.....

.....

Éléments ayant une incidence potentiellement significative	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'Évitement ou de Réduction envisagées
<i>Ex : dérangement</i>	<i>Milan noir</i>	<i>zones à accès interdits</i>

6. CONCLUSION

Le présent formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 se doit d'aboutir à la conclusion d'une absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Votre manifestation est-elle susceptible d'avoir une incidence ?

NON : pas d'incidence, ou incidence négligeable : ce formulaire et l'intégralité de ses pièces sont à joindre à votre dossier de déclaration.

OUI : incidences non négligeables. L'évaluation d'incidences doit donc se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement) doit être établi et transmis au service instructeur de votre demande.

À (lieu) : MOLINET (03) Le (date) : 30/01/2026

LAGOUTTE Jérémy

Signature (obligatoire)



Le formulaire et ses pièces jointes (carte de localisation, autres documents que vous jugez nécessaires à la bonne compréhension du dossier) sont à adresser au service instructeur de préférence par voie dématérialisée :

DDT de l'Allier

ddt-se@allier.gouv.fr

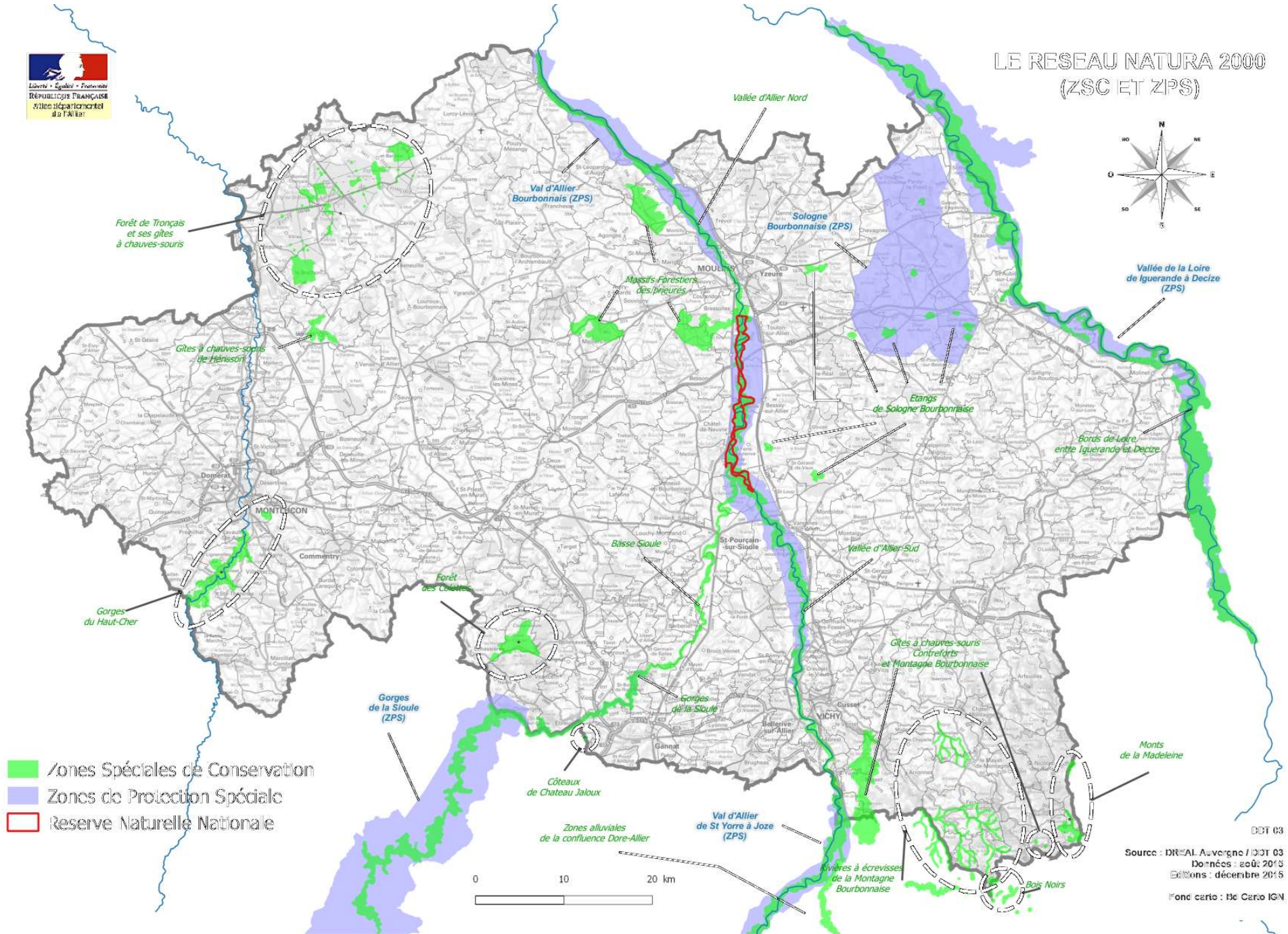
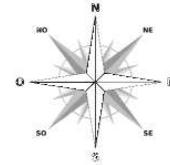
04 70 48 77 19

51 boulevard st Exupéry 03403 YZEURE

ANNEXE 1 : carte des sites natura 2000 de l'Allier



LE RESEAU NATURA 2000 (ZSC ET ZPS)



- Zones Spéciales de Conservation
- Zones de Protection Spéciale
- Réserve Naturelle Nationale

DBT 03
 Source : DREAL Auvergne / DDT 03
 Données : août 2013
 Éditions : décembre 2015
 Fond carte : Hc Cerio IGN



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA
COHÉSION
DES TERRITOIRES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement Centre Val de Loire

Service Central VIGICRUES

Porté à connaissance

DEMANDE D'AUTORISATION – CREATION D'UNE STATION LIMNIMETRIQUE



Cours d'eau	LE MOURGON
Code Hydro 3	K 312000101
Département	ALLIER
Commune	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

TABLE DES MATIERES

1. DEMANDEUR.....	2
2. ENJEUX ET CONTEXTE.....	3
3. LOCALISATION DU PROJET	4
4. DEFINITION DU PROJET	5
5. AUTRES ELEMENTS d'APPRECIATION - EQUIPEMENTS	13
6. AUTRES ELEMENTS d'APPRECIATION - CONTRACTION.....	17

1. DEMANDEUR

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT – CENTRE VAL DE LOIRE

Service Hydrométrie, Prévision des Etiages, des Crues et des Inondations

5, Avenue de Buffon
45 064 ORLEANS

Représentée par son Directeur, M BRULE Hervé

Contact – Chargé d’Affaire :

M LAGOUTTE Jérémy
Responsable Maintenance
Unité de Digoin / Molinet

49, Route de Digoin
03 510 MOLINET

06 58 13 85 39

Jeremy.lagoutte@developpement-durable.gouv.fr

2. ENJEUX ET CONTEXTE

La DREAL Centre Val de Loire a notamment pour mission d'assurer la surveillance et la prévision des crues sur le bassin versant de La Loire, ainsi que de délivrer aux préfetures et à l'ensemble des citoyens une information en temps réel sur les hauteurs des cours d'eau et leur évolution.

Elle dispose à ce titre d'un réseau de mesures permanentes d'acquisition et de transmission des données hydrologiques (hauteurs des cours d'eau et précipitations).

Ce réseau qui comprend plusieurs centaines de points est en constante évolution afin d'améliorer, la protection de la population et des biens, la connaissance du milieu hydrologique et de faire face à l'évolution du climat.

A ce titre, La DREAL Centre Val de Loire envisage la création d'une nouvelle station limnimétrique :

Cours d'eau	LE MOURGON
Département	ALLIER (03)
Commune	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
Adresse	Passerelle entre Quai du Mourgon et rue Pierre Semard
Coordonnées (Latitude, Longitude)	46.204997 3.433020
Références cadastrales	Domaine public communal

3. LOCALISATION DU PROJET

Plan de localisation :



Plan de situation :



4. DEFINITION DU PROJET

Le projet comprend une station de mesure avec contraction dans le lit mineur du cours d'eau et une station d'acquisition / transmission installée hors d'eau, à proximité de l'ouvrage.

La station de mesure comprend :

- 1 contraction réalisée en IPN ancrées dans la maçonnerie (radier du cours d'eau existant) afin d'augmenter le niveau d'eau et d'éviter le « dénoyage » des capteurs lors d'étiages sévères,
- 1 échelle limnimétrique (cruie et étiage peuvent être séparées selon la configuration du site), fixées sur rail acier ou bois,
- 2 capteurs ultrason / radar sur potence inox fixé sur l'ouvrage (précision accrue pour les périodes de crues),
- 1 chemin de câble pour le rapatriement des signaux électriques (12Vcc) vers la station d'acquisition,
- 1 Echelle d'accès pour travailleurs

La pose des équipements est manuelle (échelle, travaux à la corde ou à la barque), aucun engin thermique roulant ne sera utilisé dans le lit mineur du cours d'eau.

Les fixations / ancrages dans la maçonnerie de l'ouvrage seront de type chevilles à frapper ou scellements chimiques.

Les travaux sont réalisés par les agents de la DREAL, formés pour ce type de travaux et disposant des formations requises.

La station d'acquisition / transmission comprend :

- 1 armoire électrique PVC ou acier (60x80cm) fixée sur le candélabre, cette armoire permet d'abriter les équipements d'acquisition, de télétransmission et d'alimentation électrique (12Vcc),
- 1 candélabre inox ou galva d'une hauteur de 6 à 8 m (la hauteur sera définie selon les essais du vecteur de transmission radio),
- 1 antenne radio omni ou directionnelle,
- 1 panneau photovoltaïque 100 w (80x100cm)

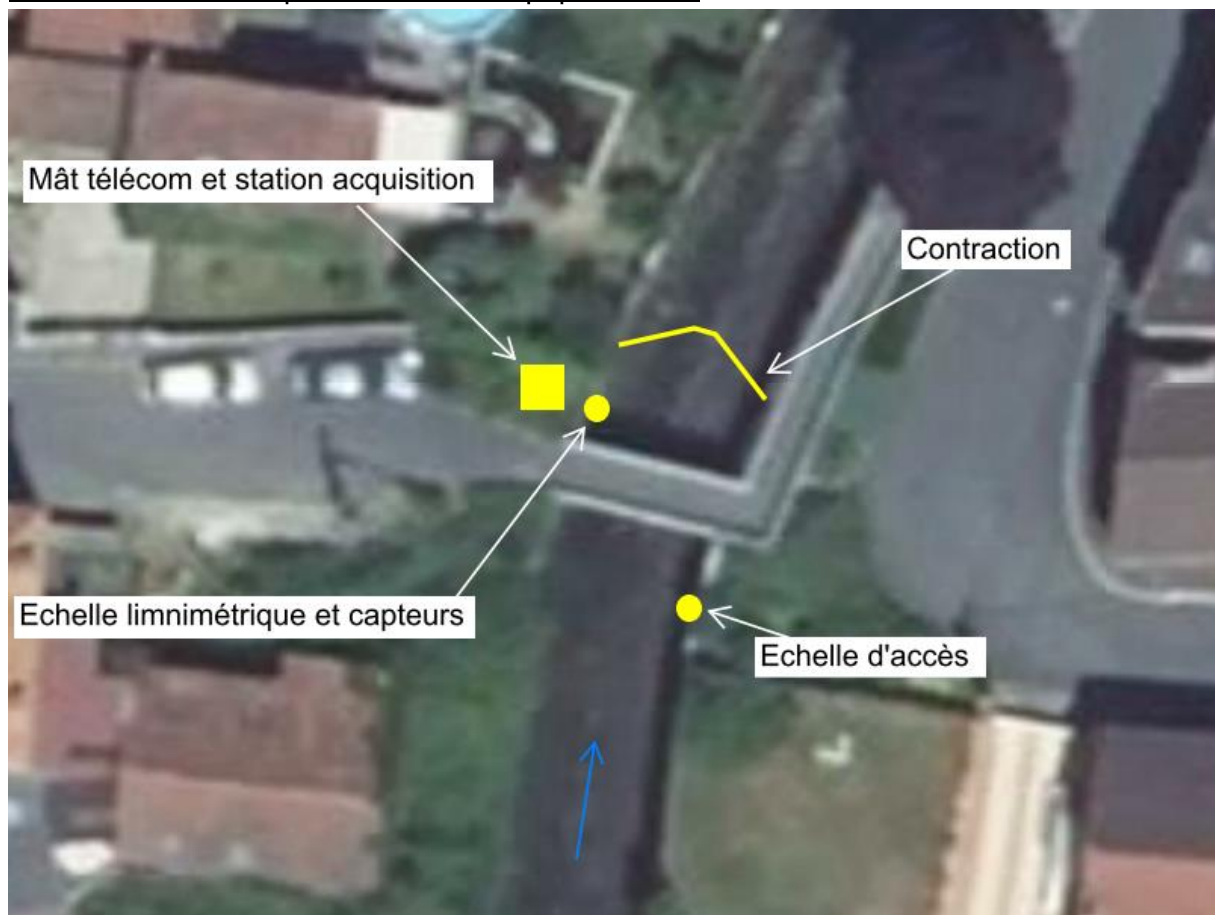
La station est donc totalement autonome en électricité, il n'y a pas besoin de raccordement au réseau public d'électricité.

Les transmissions sont de 2 types :

- IP – Réseau de téléphonie mobile
- Radio 75 Mhz – réseau privée de la DREAL, déclaré à l'ARCEP

Les terrassements et travaux de génie civil (massif de candélabre, fourreau en tranchée) seront confiés à un prestataire externe (entreprise de TP), ils respecteront en tout point les termes de la permission de voirie et seront réalisés dans les règles de l'art.

Vue sommaire – Implantation des équipements :



Vue cadastrale :



Vue photographique 1 – Implantation des équipements de mesure et acquisition :



Vue photographique 2 – Implantation de l'échelle d'accès :

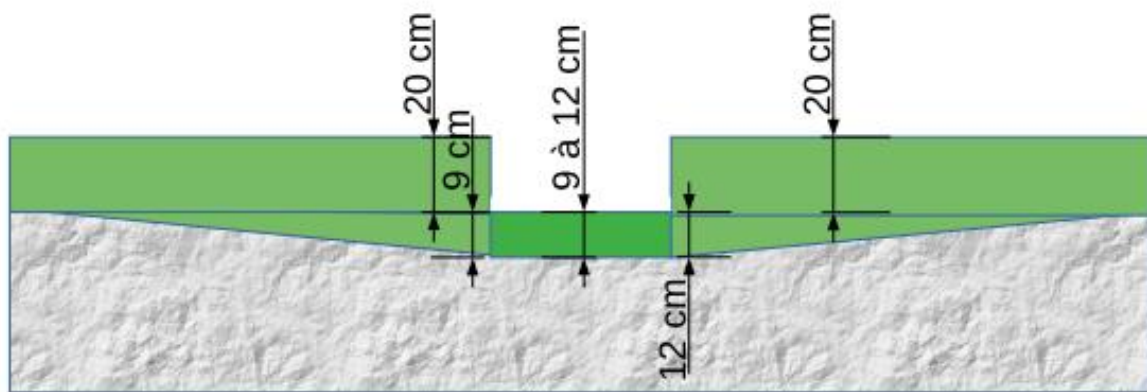


Vue photographique 3 – Implantation de la contraction :

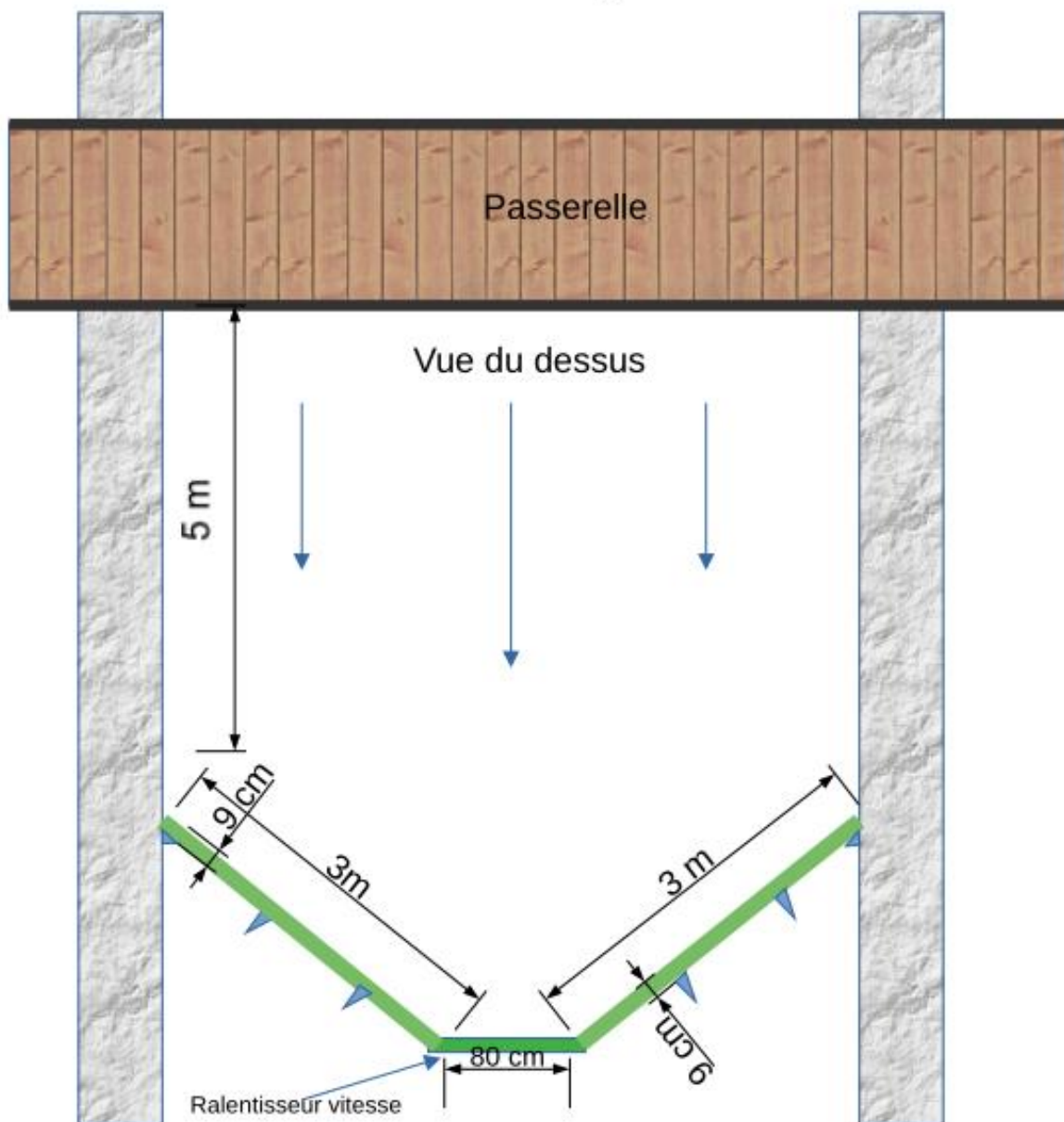


IPN de Contraction

Plan et coupe de la contraction :

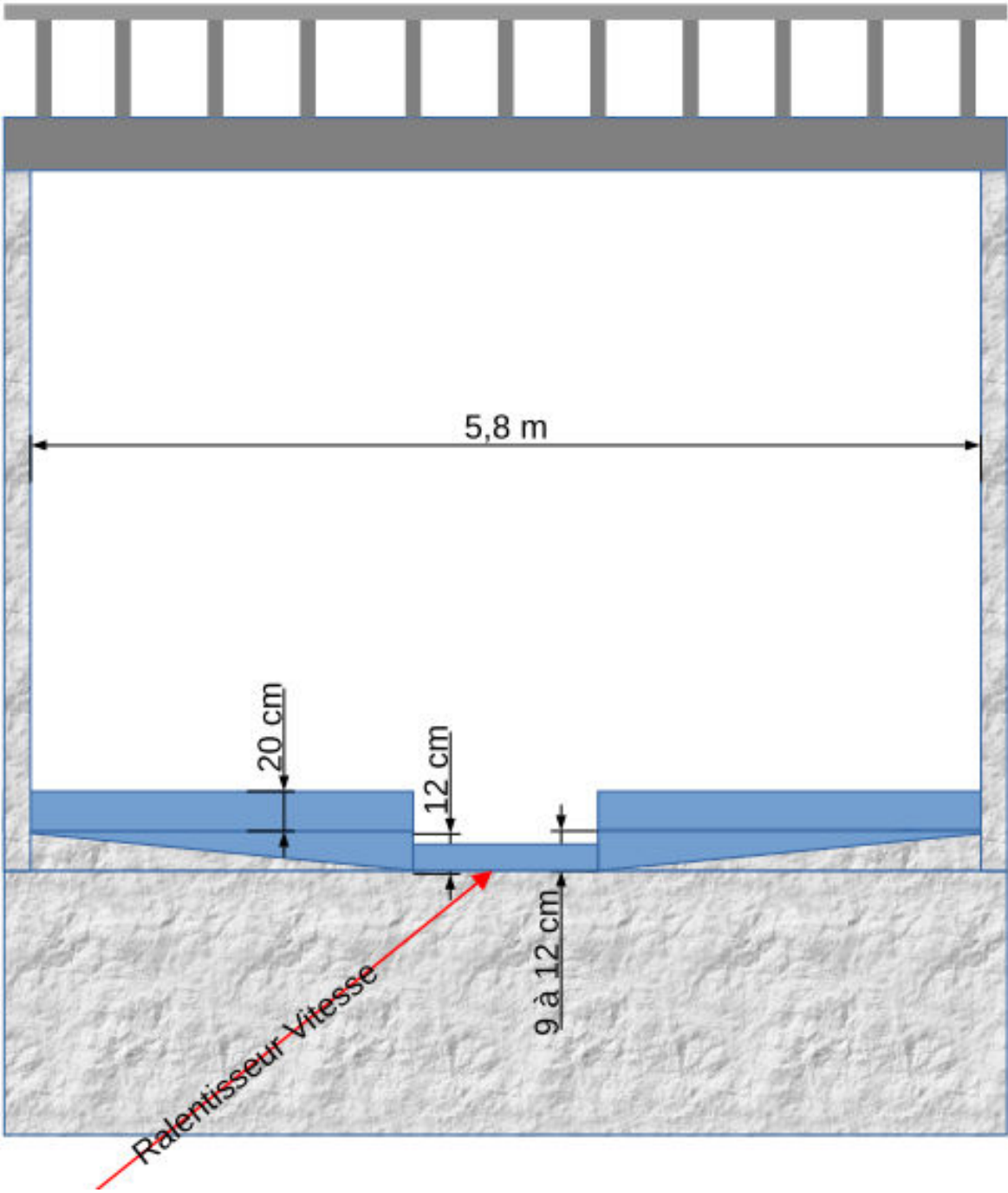


Vue en coupe

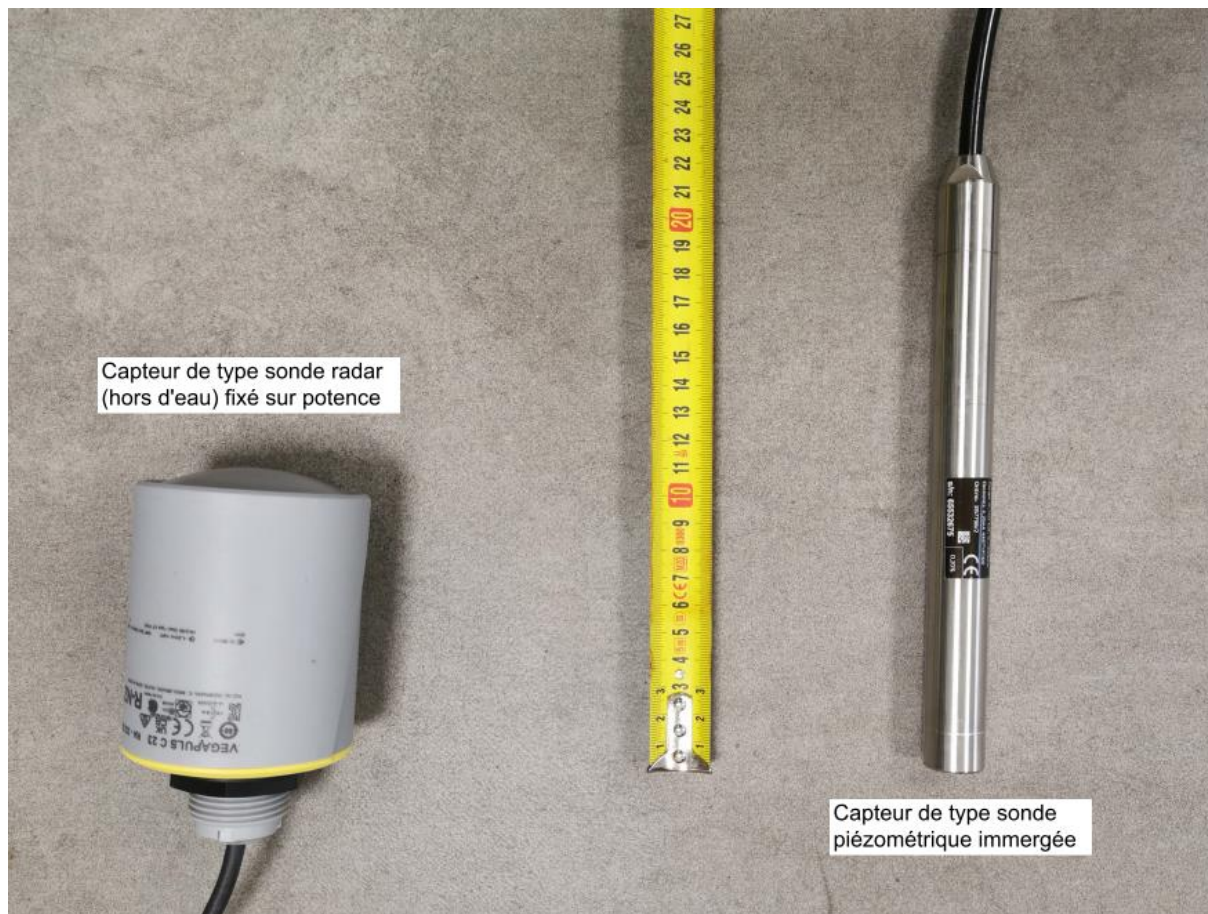


Vue du dessus

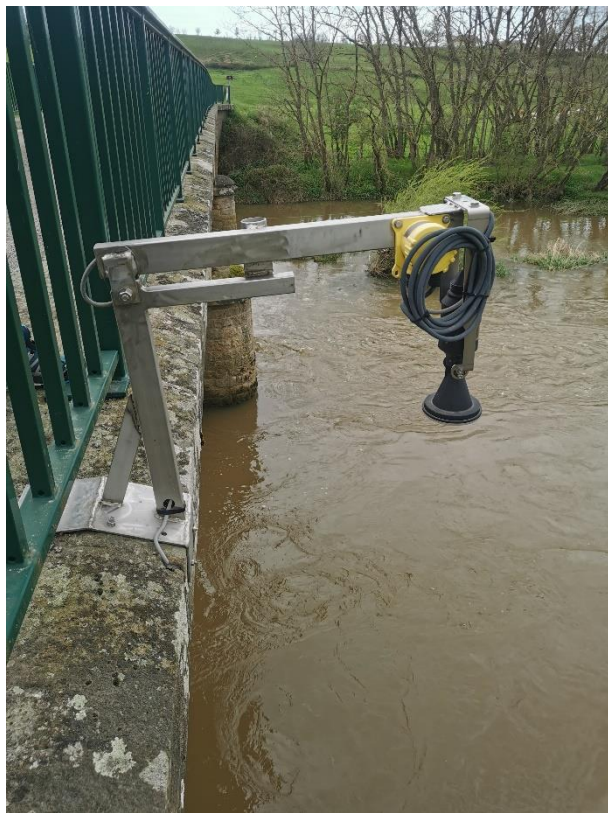
Plan vue de face de la contraction :



Capteurs utilisés :



Exemples d'installations – Capteurs radars :



Exemples d'installations – Echelles limnimétriques :



Exemples d'installations – Station d'acquisition / transmission :



Enjeux et intérêts de la contraction :

Nous souhaitons sur cette station, d'une importance capitale pour le suivi d'étiage, établir une bonne relation hauteur/débit. Nous envisageons l'aménagement d'une contraction démontable à l'aval de la passerelle (Quai du Mourgon). La contraction sera installée en épi sur le radier du cours d'eau pour permettre un écoulement unique et concentré au centre du lit de la rivière en étiage uniquement. L'écoulement concentré restera libre avec un ralentisseur de vitesse de 12 cm de haut maximum afin de permettre un espace suffisant pour garantir le libre déplacement de la faune piscicole et des sédiments pour la continuité écologique. L'intérêt de cet aménagement est de faire une mesure de débits (jaugeage) pour le suivi d'une courbe de tarage et de fiabiliser la relation hauteurs/débits établie par notre service pour la connaissance de l'eau en étiage tout en respectant la continuité écologique (prise en compte dans cet aménagement).

Cette contraction démontable est la moins coûteuse, la plus facile à installer, n'engendrant aucune dégradation du site. De plus cet aménagement est entièrement démontable permettant ainsi une remise à l'origine si l'influence sur la ligne d'eau s'avérait non conforme à la continuité écologique.

Cette contraction sera sans effet en moyennes et hautes eaux. Cette installation sera aménagée et fixée dans le respect des préconisations liées à l'ouvrage.

La DREAL Centre Val de Loire prend en charge la totalité du coût, de l'installation et l'entretien de cette contraction assurant un passage minimum tous les 2 mois.

Les travaux devront être réalisés entre juin et fin août 2026 pour minimiser l'impact sur le milieu aquatique.

Réalisation et phasage de la contraction :

Neuf étapes sont retenues pour les travaux.

Il s'agit de la pose de poutres métalliques type IPN en fond de rivière sur un radier en aval de la passerelle. Nous prévoyons un barrage de dérivation du cours si l'état ou l'écoulement d'eau le nécessite. (Faible profondeur 30 cm entre 2 et 3 m de large max.).

- **Étape 1** : Rive Gauche Prise en charge du matériel nécessaire pour la réalisation du barrage sur quelques mètres. Par l'entreprise (HBTP) (Barrière anti - inondation avec Sacs de sable de 5 à 10kg suffisant pour la réalisation sur quelques mètres (3 m Max).
- **Étape 2** : Découpage d'une entaille dans le radier permettant l'accueil de l'IPN inversé en sol
- **Étape 3** : Pose du IPN inversé sur le radier.1 barres 3 m + Cales de renforts (chevilles Inox diam 12mm - long 80/100mm)
- **Étape 4** : Pose de l'IPN supérieur prés percés (H : 20 cm L : 9 cm)
- **Étape 5** : Démontage du barrage et réalisation rive droite du barrage sur quelques mètres. (Barrière anti -inondation avec Sacs de sable de 5 à 10kg suffisant pour la réalisation sur quelques mètres (3 m Max)).
- **Étape 6** : Découpage d'une entaille dans le radier permettant l'accueil de l'IPN inversé en sol
- **Étape 7** : Pose du IPN inversé sur le radier.1 barres 3 m + Cales de renforts (chevilles Inox diam 12mm - long 80/100mm)
- **Étape 8** : Pose de l'IPN supérieur prés percés (H : 20 cm L : 9 cm)
- **Étape 9** : Démontage du barrage et nettoyage du site

Prise en compte de l'impact de la contraction sur la ligne d'eau :

Hauteur de la Contraction :

La hauteur de la réhausse est de 20 cm avec une mise à niveau de 9 à 11 cm de l'ouverture du seuil pour finir en berge à zéro aussi bien rive droite que rive gauche avec. Elle sera posée sur le seuil existant permettant ainsi de concentrer l'écoulement vers l'axe libre du cours d'eau.

Incidence Lames d'eau et Hauteurs de chutes après travaux :

L'écoulement en étiage est dans l'axe du seuil. Avec une ouverture de 80 cm. C'est le principe de notre contraction, garder un espace suffisant libre et une hauteur de chute n'excédant pas les 10 à 12 cm pour garantir le libre déplacement de la faune piscicole et des sédiments pour la continuité écologique. Le niveau de la rivière ne sera pas impacté en période d'eau moyenne et crue. En étiage l'amélioration de l'écoulement obtenue entre l'amont l'aval permettra la libre circulation de la rivière. Nous espérons récupérer une hausse de 8 à 15 cm pour l'étiage sévère compte tenue de la concentration du cours d'eau (80 cm dans l'échancrure au lieu de 2 m en étiage actuellement pour un débit minimum : 10 à 100 l/s). La ligne d'eau augmentera légèrement permettant ainsi un meilleur suivi de la courbe de tarage pour cette station. C'est le but recherché pour fiabiliser la relation Hauteurs/débits sur ce site. La hausse du cours d'eau dans cette gamme de débit n'aura aucune conséquence sur le système écologique en aval du radier.

Incidence Vitesse sur le profil :

Les vitesses concernées sur cette gamme d'eau sont comprises entre 0.006 et 0.32 m/s pour une variation de hauteur à l'échelle de 0 à 20 cm et une largeur de cours d'eau de 5.80 m.

Compte tenu de la situation « seuil bétonné sur la totalité » et la pente convergente vers le centre de l'écoulement, la contraction apportera une augmentation de la vitesse dans les plus bas débits dans le passage libre de 80 cm. Uniquement en étiage fort et reprendra sa vitesse naturelle à la montée des eaux une fois la contraction submergée.

C'est pourquoi nous posons un ralentisseur dans l'axe de 80 cm (fermeture IPN de 10 à 12 cm de hauteur). Ceci va permettre de casser cette vitesse forte causée par le radier béton très lisse sur ce secteur.

Des jaugeages de contrôle seront programmés pour mesurer la vitesse du cours d'eau et de la passe afin de vérifier l'accélération éventuelle occasionnée par l'ouverture et la contraction. Si l'influence sur la ligne d'eau et la vitesse s'avérait non conforme à la continuité écologique, cet aménagement serait entièrement démonté, permettant ainsi une remise à l'origine.

Incidence Pente avant et après travaux :

Il n'y aura aucune modification de la pente car le but de notre contraction est de respecter la ligne du radier existant du cours d'eau.

Il n'y aura pas de nivellement avant et après travaux sur une éventuelle possibilité de changement de pente après contraction. Non nécessaire sur cet aménagement puisqu'il n'y a aucune modification de la pente.

Incidence Chute d'eau aval radier :

Il n'y aura aucune incidence de la ligne d'eau avec la chute créée par la surverse de la contraction (20 cm) « écoulement sur un radier Béton » et très faible chute (moins de 20 cm) dans l'axe du courant avec l'ouverture de la contraction sur une largeur de 0.80 m (ralentisseur).

Incidence haute eaux et crues :

Il n'y a aucune incidence sur la montée des eaux, seule la période d'étiage sera concernée par une ligne d'eau améliorée (réhausse de 0.08 à 0.15 cm : but recherché par la contraction) pendant la montée mais une fois la contraction noyée l'effet de celle-ci disparaît.

Des jaugeages de contrôle seront programmés pour mesurer les débits et l'influence de la hauteur sur le cours d'eau. Si l'influence sur la ligne d'eau et la vitesse s'avérait non conforme cet aménagement serait entièrement démonté, permettant ainsi une remise à l'origine.

Description des travaux pour le dévoilement de l'eau :

Les travaux se feront pendant l'étiage au plus bas du débit. Le barrage de dévoilement sera par 2/3 de la largeur du pont laissant ainsi l'écoulement sans rupture du cours d'eau (4 m de coffrage pour 2 m de libre écoulement) pour les IPN rive droite. Même processus rive gauche. Le dévoilement sera obtenu par des barrières anti-inondation posées sans véhicule motorisé.

Forme échancrure et embâcle :

Nous retenons une forme trapézoïdale en V et une coupe des fins de réhausses en triangle. Permettant ainsi de rendre cette contraction auto-nettoyant et d'éviter le risque d'embâcle. Nous nous engageons à contrôler le site minimum tous les deux mois et assurer le nettoyage en cas d'anomalie.

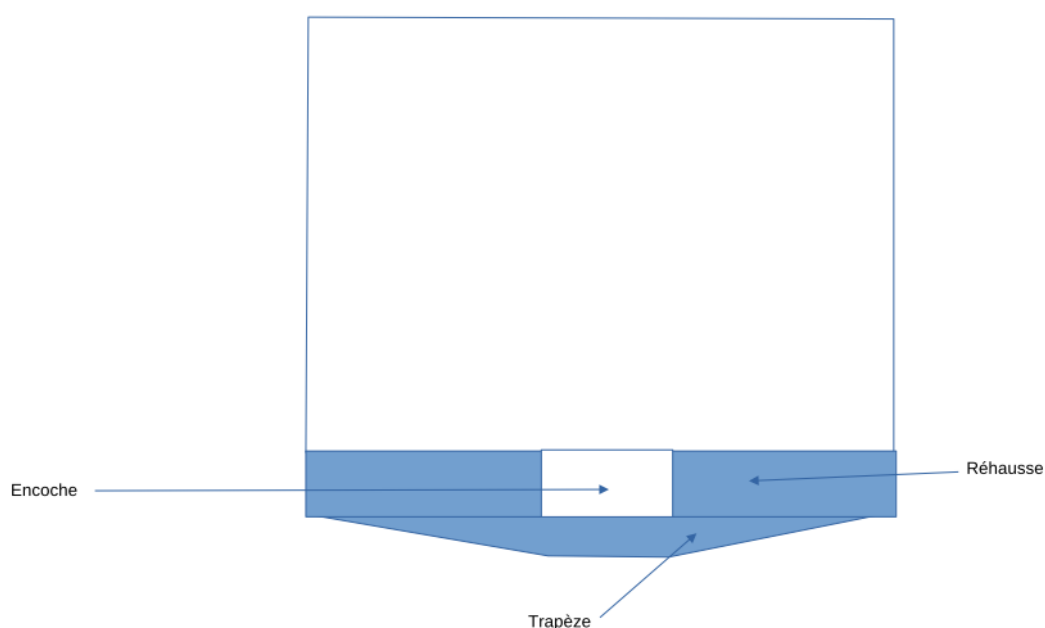
Prise en compte de l'impact de la contraction sur la ligne d'eau – Note de calcul :

Nota : se référer aux feuilles de calculs jointes en annexes informatiques

Les dimensions du chenal rectangulaire au droit du projet de contraction sont d'environ 3.70 m (H) par 5.80 m (L).

La simulation du débit pleine section (pleins bords) sans contraction est d'environ 73.15 m³/s, ce qui pourrait correspondre à une crue cinquantennale.

Si l'on décompose la surface de la contraction en éléments géométriques pour simuler à partir de lois de débit en canaux ouverts, on obtient pour chaque élément un débit maximal admissible :



Forme	Débit max admissible	Calcul
Réhausse	0.919 m ³ /s	A ajouter
Trapèze	0.202 m ³ /s	A ajouter
Encoche	0.127 m ³ /s	A déduire
TOTAL CONTRACTION	0.994 m ³ /s	

Le débit maximal admissible par la surface de contraction est de 0.994 m³/s, soit 1.36 % du débit total sans contraction.

La surface perdue par cette contraction (0.292 m²) correspond en équivalence, pour une largeur de chenal de 5.80 m à une lame d'eau de 0.05 m, soit 5 cm.

L'impact de la contraction sera inexistant, cette perte de section sera compensée par une sur-vitesse de l'écoulement au droit de la contraction.

En effet, le phénomène de remous qui est identique lors de la présence de blocs rocheux en fond de rivière, est marqué sur les basses et moyennes eaux, mais il s'estompe et s'efface sur des hauteurs d'eau plus importantes.

D'autre part, en aval du projet de contraction (environ 5 m), le chenal est surplombé par une passerelle piétonne qui réduit la hauteur disponible de 3.70 m à 3.50 m, soit une perte de lame d'eau de 0.20 m.

On peut imaginer que en cas de crues avec écoulement pleins bords dans le chenal, cette passerelle constituera un obstacle à l'écoulement et opérera un écrêtement du débit avant le passage sur la contraction.

On peut donc considérer l'impact de cette contraction comme quasi nul.

Photographie du tablier de la passerelle piétonne :

